

Annexe A : Exemples de projets (liste non exhaustive)

Les exemples présentés pourraient être admissibles, sous réserve de rencontrer tous les critères et exigences du programme.

[Adaptation aux changements climatiques](#) [Atténuation des changements climatiques](#) [Soutien à la transition climatique locale](#)

Adaptation aux changements climatiques	
Sous-catégories	Exemples de projets
Pour l'ensemble des sous-catégories*	■ Étude et analyse (problématique, solutions, collecte de données, etc.). ■ Évaluation coût-avantage des différentes solutions d'adaptation possibles pour réduire un risque ■ Appréciation de risque plus ciblée que celle réalisée dans le plan climat pour un secteur ou un aléa particulier. ■ Développement d'un outil pour évaluer un risque et en suivre l'évolution à l'échelle municipale.
Vagues de chaleur et augmentation de température*	■ Aménagement d'infrastructures végétalisées. ■ Projets de déminéralisation. ■ Ruelles vertes. ■ Aménagement de toitures végétalisées sur les bâtiments municipaux.
Inondations fluviales	■ Planification d'un projet de relocalisation sectorielle.
Précipitations abondantes (liquide et solide) et inondations pluviales*	■ Planification de reconfiguration des rues visant à acheminer les eaux de ruissellement vers des aménagements résilients.
Érosion et submersion côtières*	■ Intervention douce (ex. : végétalisation). ■ Plan de gestion du milieu dunaire ou côtier.
Feux de forêt	■ Projet de la catégorie Soutien à la transition climatique locale
Dégel du pergélisol	■ Élaboration d'une stratégie d'intervention visant la résilience des bâtiments municipaux et de leurs fondations.
Présence de pollen allergène	■ Création et application de balises pour les plantations.

* Des exigences spécifiques peuvent s'appliquer (voir le tableau 2).

Atténuation des changements climatiques	
Sous-catégories	Exemples de projets
Pour l'ensemble des sous-catégories*	■ Étude et analyse (problématique, solutions, collecte de données, etc.). ■ Accompagnement dans la réduction efficiente de l'empreinte carbone par le Parcours de décarbonation de l'Union des municipalités du Québec. ■ Audits énergétiques d'un ou de plusieurs bâtiments municipaux. ■ Évaluation des équipements au gaz naturel pouvant être convertis à l'électricité ou à la biomasse.
Conversion énergétique* – bâtiment municipal	■ Conversion d'énergie au gaz naturel, mazout ou propane vers des énergies renouvelables (électricité, géothermie, biomasse, etc.).
Efficacité énergétique* – bâtiment municipal	■ Projet visant à améliorer la performance énergétique d'un bâtiment, d'un équipement, d'un procédé ou d'un système, et ce, en produisant un même bien ou service tout en consommant moins d'énergie. ■ Projets réduisant la demande en puissance électrique en période de pointe hivernale.
Gestion de la puissance* – bâtiment municipal	■ Projet d'automatisation des dispositifs de gestion de la demande de puissance électrique visant à réduire l'appel de puissance d'un bâtiment ou d'un procédé lors des événements de pointe de demande d'électricité. ■ Stockage chimique de l'énergie (batterie). ■ Stockage thermique. ■ Études de préfaisabilité de projets de valorisation des rejets thermiques. ■ Projets de biénergie avec des énergies renouvelables (ex. : électricité + biomasse).
Gestion des matières résiduelles	■ Réduction des émissions de GES dans les sites d'enfouissement. ■ Réduction du nombre de passages des camions de collecte de déchets. ■ Projet municipal de gestion des matières résiduelles (matières organiques, résidus de construction, de rénovation ou de démolition) dans les industries, commerces et institutions, avec un objectif de réduction des émissions de GES.

Économie circulaire	■ Projet municipal de remise en circulation de certaines matières, avec objectif de réduction des émissions de GES. ■ Mise en place d'un service de réparation et revalorisation des déchets provenant des écocentres ou des ICI.
Mobilité durable	■ Projet d'autopartage par la mutualisation de véhicules entre la municipalité et les citoyens. ■ Plateforme technologique de soutien à la mobilité partagée ou d'autopartage. ■ Mise en place d'un service de vélopartage pour les citoyens ou les employés municipaux. ■ Projet de transformation et/ou de mutualisation d'un stationnement existant (hors voirie) en stationnement incitatif pour encourager le transport intermodal. ■ Mise en place de mesures améliorant la sécurité liée à la mobilité active telles que l'amélioration de l'accès aux pistes cyclables ou de la sécurité de celles-ci. ■ Projet de planification des transports visant la réduction des émissions de GES.
Électrification des transports	■ Installation de systèmes de gestion de l'énergie dans les bâtiments pour gérer la demande en puissance liée à l'implantation de bornes de recharge sur les voies publiques et terrains municipaux. ■ Projet de mise à niveau des infrastructures électriques afin de permettre l'installation de bornes sur les voies publiques et terrains municipaux.
Aménagement du territoire	■ Projet visant à diriger la croissance urbaine au bon endroit pour minimiser les émissions de GES (ex. : analyser des scénarios de développement urbain versus leurs émissions de GES). ■ Conception et planification de la densification et consolidation urbaine.

* Des exigences spécifiques peuvent s'appliquer (voir le tableau 3).

Soutien à la transition climatique locale	
Sous-catégories	Exemples de projets
Pour l'ensemble des sous-catégories	■ Étude et analyse (problématique, solutions, collecte de données, etc.)
Coordination de la programmation	■ Planification et élaboration de la programmation de projets admissibles. ■ Coordination de la mise en œuvre de la programmation de projets.
Mobilisation, formation et sensibilisation des acteurs	■ Concertation, sensibilisation et mobilisation destinées aux employés municipaux, aux citoyens ou aux entreprises ou organisations présentes sur le territoire de la municipalité. ■ Développement d'outils de sensibilisation ou de mobilisation liés à des projets issus du plan climat. ■ Création d'une campagne de sensibilisation et de prévention concernant les feux de forêt. ■ Étude sur les habitudes, la mobilisation, la motivation des citoyens et des organisations du territoire en lien avec l'action climatique. ■ Plateforme électronique permettant d'inciter l'adoption de gestes favorables à la transition climatique (mutualisation, vente en ligne, covoiturage, etc.). ■ Formation spécifique des employés municipaux pour la mise en œuvre des actions du plan climat (ex. : entretien des infrastructures vertes).
Gouvernance et intégration des changements climatiques dans les politiques, stratégies, réglementations ou plans municipaux	■ Mise en place et implantation d'instruments économiques ou réglementaires pour inciter l'adoption de certains comportements ou pour financer la lutte contre les changements climatiques. ■ Développement d'outils financiers et fiscaux écoconditionnels relatifs aux changements climatiques. ■ Modification réglementaire pour tenir compte de la transition climatique. ■ Intégration de la transition climatique dans la planification municipale, qui ne répond pas à une exigence législative. ■ Test climat pour assurer la compatibilité des projets municipaux avec les objectifs climatiques. ■ Budget carbone. ■ Développement de critères climatoconditionnels pour appels d'offres et programmes. ■ Réglementation pour améliorer l'efficacité énergétique et la résilience des bâtiments. ■ Mise en place d'une stratégie municipale de réduction à la source et de contrôle des pollens allergènes.

Annexe B : Projets non admissibles (liste non exhaustive)

Projets non admissibles

- Implantation de mesures d'adaptation aux changements climatiques dont les effets ne permettent pas de réduire directement et efficacement un risque élevé ou prioritaire identifié dans le plan climat (ex. : piscine, jeux d'eau, toile d'ombrage).
- Implantation de mesures d'atténuation des changements climatiques dont le potentiel de réduction de GES ne contribue pas à l'atteinte des cibles de réduction de GES fixées dans le plan climat.
- Projet dont l'objectif premier est la conservation de la biodiversité, ou encore la création ou la restauration de milieux naturels.
- Projet visant à répondre à des enjeux de pollution.
- Projet ou programme de recherche fondamentale et appliquée, incluant l'élaboration de méthodologies fondamentales.
- Projet visant le développement d'outils à portée générale, sans application particulière au territoire de l'organisme municipal (ex. : guide de bonnes pratiques en adaptation aux changements climatiques ne tenant pas compte des particularités locales ou régionales).
- Projet de réseau de suivi déjà mis en place par le gouvernement du Québec (ex. : température, hydrométries, qualité de l'air, biodiversité, submersion et érosion côtières, pergélisol).
- Cartographie d'aléas encadrés par les ministères et organismes du gouvernement du Québec (ex. : cartographie des zones inondables, d'îlots de chaleur), à l'exception des situations qui peuvent faire l'objet d'ententes de délégation ou d'accords avec le gouvernement.
- Élaboration ou mise à jour de plans de sécurité civile ou de gestion des sinistres.
- Planification de mesures d'urgence, intervention en cas de sinistre ou rétablissement après sinistre.
- Contrôle de la végétation autour de bâtiments, de secteurs ou d'infrastructures vulnérables aux feux de forêt.
- Projet de réduction de la vulnérabilité d'un bâtiment par rapport aux feux de forêt (ex. : remplacement ou recouvrement de composantes par des matériaux non combustibles).
- Aménagements de tranchées protectrices contre les feux de forêt.
- Projet relatif aux glissements de terrain.
- Projet relatif à l'érosion fluviale.
- Projet de conception et d'implantation de solutions relatives aux inondations fluviales ou pluviales.
- Projet lié à l'approvisionnement en eau potable ou à la gestion des eaux usées.
- Projet lié aux infrastructures souterraines de gestion des eaux pluviales (ex. : conduites, réservoirs et collecteurs d'égouts) et infrastructures végétalisées de gestion des eaux pluviales qui n'ont pas pour fonction d'infiltrer ou de retenir des eaux pluviales dans le sol (ex. : fossés de drainage et bandes filtrantes).
- Aménagement ou réfection d'un ouvrage de protection contre l'érosion et la submersion côtières (ex. : mur de protection, enrochement, recharge de plage, caisson/gabion, brise-lames, seuil submergé, épi maritime, digue et aboiteau).
- Construction ou réfection d'infrastructures grises (ex. : passerelles cyclo-piétonnes, bassin de rétention, etc.).
- Construction d'immeubles ou de quartiers, incluant les études et analyses.
- Projet de maintien des actifs, dont les actifs naturels (ex. : mise aux normes, rénovation).
- Projet visant le secteur agricole (ex. : sécurité alimentaire, agriculture urbaine, marchés de proximité, formation liée au secteur agricole, etc.).
- Projet dont l'objectif premier est la création ou le renforcement des puits de carbone.
- Projet visant à soutenir le développement de secteurs non bâtis ou favorisant l'étalement urbain.

- Projet financé par un [autre programme du PMO du PEV](#)⁵ ou par tout programme du ministère de la Sécurité publique relatif aux sinistres.
- Projet ayant des répercussions négatives considérables sur l'environnement, l'économie ou la société.
- Projet de nature obligatoire ou compensatoire en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un décret.
- Subventions directes aux particuliers et aux entreprises (y compris les organismes à but non lucratif).
- Projet portant sur des activités liées à l'entretien, à l'exploitation ou au fonctionnement des infrastructures et équipements municipaux (ex. : inspection et évaluation de l'état des ponceaux, acquisition d'outils pour l'entretien des véhicules municipaux).
- Projet visant l'acquisition de matériel roulant, à l'exception des vélos destinés à des projets de libre-service ou de mutualisation.
- Acquisition et installation de bornes de recharge sur terrains privés ou institutionnels.
- Projet de voirie et d'asphaltage, à l'exception des projets de mobilité active (rue piétonne, voie cyclable).
- Projets de développement et de services liés au transport collectif.
- Projet de conversion énergétique qui ne prévoit pas de moyens de gérer la demande d'électricité en période de pointe.
- Captage, brûlage ou réutilisation du biogaz.
- Biométhanisation des matières organiques.
- Valorisation des rejets thermiques, à l'exception des études de préfaisabilité.
- Production d'énergie aux fins de distribution et de revente.
- Création de fonds.

⁵ Les organismes admissibles sont invités à contacter le MAMH pour validation, au besoin.